

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2015-078 du 11 juin 2015

L'an deux mil quinze, le onze juin à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 03 juin 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – C. DUMORTIER – V. HERMANT – M. GORGUET - F. LETRUCQ – M.-J. CHOQUET - F. DEHON -  
MM. Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – Ph. GORGUET – B. CAILLE - P. COLLE – Ch. TABARY – J.-N. MENAGE – D. REBOUT – M. FLAHAUT – L. ANTINORI – J. VASSEUR - J. DESCAMPS – D. BEDU – D. BASSEUX – D. DELEPLACE – M. LALISSE – Ch. DAMBRINE -

M. Ph. DERUY, absent et excusé, qui a été suppléé par M. J. LARDIER,  
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES  
M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD,  
M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. BLONDEL,

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. A. CHAUSSOY,  
M. B. CAILLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. LORENT,

**OBJET :**      **Service Enfance Jeunesse – Accueil Jeunes  
Tarification d'une nouvelle activité**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que la fixation des tarifs des activités proposées dans le cadre des différentes actions de la collectivité relève de la compétence du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président précise que l'Accueil Jeunes développe un nouveau concept d'animations à partir de cet été organisé autour d'un mini-séjour s'étalant sur quatre jours d'activités.

Sur proposition de la Commission « Enfance Jeunesse », Monsieur le Président donne lecture de la grille tarifaire qui serait proposée pour la mise en place de cette nouvelle activité et qui se décline en fonction du quotient familial des participants de la façon suivante :

QF < à 750	QF > à 750
30.00 €	33.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le tarif de l'activité mini-séjours mis en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au niveau des animations proposées par l'Accueil Jeunes,
- d'approuver la grille tarifaire suivante en tenant compte du quotient familial des familles bénéficiaires :

QF < à 750	QF > à 750
30.00 €	33.00 €

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 11 juin 2015 et transmission en Préfecture le 11 Juin 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 11 Juin 2015 et transmission en Préfecture le 11 Juin 2015

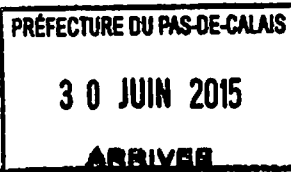
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS  
Direction des Collectivités Locales

30 JUN 2015

ARRIVÉE